



ASSOCIATION FRANÇAISE  
DES YACHTS DE TRADITION

## COMPTE-RENDU

### **Assemblée Générale Ordinaire** **du Jeudi 29 septembre 2022 à la Société Nautique de Saint-Tropez** **(incluant la concertation annuelle avec les organisateurs)**

L'Assemblée Générale 2022 a été convoquée par courrier électronique daté du 31 août 2022 avec comme Ordre du Jour :

1. Introduction
2. Rapport financier
3. Rapport moral
4. Election des membres du Conseil d'administration venant à renouvellement \*
5. Désignation du Bureau et du Président par le CA \*
6. Evénements classiques AFYT :
  - Retour des organisateurs sur la saison 2022
  - Calendrier des événements
  - Projets de calendrier 2023 / 2024 / 2025
  - Travaux CIM sur les conditions communes d'organisation des régatesNota : en lieu et place de la réunion AFYT Organisateur habituelle
7. Point du travail de Communication effectué par la Société Tacksoon Events –  
Renouvellement du Contrat
8. Jauge et CIM : application 2022 et évolutions de la jauge CIM – Nouvelle organisation et ambitions du CIM pour 2023 et 2024
9. Questions diverses

## **1 – INTRODUCTION**

Le Président remercie les membres présents et les représentants des organisateurs (voir liste en fin de message) pour leur participation, ainsi que la Société Nautique de Saint-Tropez et son Président Pierre Roinson pour son accueil.

## **2 – RAPPORT FINANCIER**

Les comptes de l'exercice 2021 écoulé sont présentés par le Trésorier.

Les principales informations à retenir pour l'exercice 2021 sont :

- Les recettes pour un total de **+ 17.276 Euros** (contre + 9.489 Euros en 2020), dont les cotisations des membres et certificats de jauge : le nombre total de jauge de l'année 2021 est de 109 contre 78 en 2020.
- Les dépenses (frais de déplacement, de secrétariat, cotisation CIM, ...) : **- 14.744 Euros** (contre -11.805 Euros en 2020).
- Le résultat de 2021 est de **+ 2.533 Euros** (contre - 2.316 Euros en 2020).
- La disponibilité en caisse fin 2021 est : **+ 39.681 Euros** (contre + 36.759 Euros en 2020) dont **24.476 € sur** notre Livret épargne BNP.

Les comptes 2020 présentés sont approuvés à l'unanimité par l'Assemblée et quitus entier et sans réserve est donné au trésorier.

A noter qu'à l'occasion du transfert d'agence de Paris à Saint-Tropez, suite au changement de trésorier, l'Agence a demandé des justificatifs (car le compte était rattaché au compte principal du YCF) sans accorder un délai suffisant, puis procédé à la fermeture brutale du compte, générant une gêne importante dans le recouvrement des cotisations 2022.

Les démarches ont été lancées pour ouvrir un nouveau compte auprès de la SMC.

Concernant les **cotisations pour 2022 et 2023** il est décidé par l'assemblée générale de ne pas les modifier par rapport aux années précédentes.

Les montants des cotisations et frais sont définis comme suit :

- Cotisation des membres (armateur ou amateur) : 30 Euros,
- Jauge renouvellement : 70 Euros, (en plus de la cotisation membre)
- Jauge pour la première année : 140 Euros, (en plus de la cotisation membre)
- Frais associés aux opérations de jauge (non membre de l'AFYT) : 200 Euros.

### **En ce qui concerne les membres organisateurs**

Comme prévu en 2020, le conseil d'administration décide de revenir au barème suivant :

- 1000 Euros : pour Régates Royales, Voiles d'Antibes et Voiles de Saint-Tropez,
- 200 Euros : pour Voiles du Vieux Port / Calanques classique, Voiles de Cassis, Porquerolle's classic, Trophée Bailli de Suffren, Corsica Classic, Coupe de printemps et d'automne du Yacht Club de France et autres événements.

### **3 – RAPPORT MORAL**

Le Secrétaire Général présente un rapport moral basé sur une analyse du déroulement de la saison et les relations avec les entités concernées par les Yachts de Tradition (voir pour le CIM le §8).

#### **Régates – Participation 2021**

La saison 2021 avait été encore perturbée par la pandémie Covid-19 :

- Les régates de début de saison avaient été annulées, mais avaient pu reprendre à partir de début juin avec la Porquerolle's classic, puis les Voiles du Vieux Port et le Trophée Bailli de Suffren.
- En fin d'été, la Corsica classic s'était déroulée avec une participation réduite.
- En fin de saison les Voiles d'Antibes (décalée de début juin), Régates Royales, Coupe d'automne du YCF et Voiles de Saint-Tropez avaient pu se tenir, avec une participation plus importante qu'en 2020, et des mesures sanitaires moins contraignantes.

Un premier bilan de l'année 2022 peut être fait compte tenu de la date de l'AG, pour cette saison qui retrouve un peu de normalité :

- **Dames de Saint-Tropez** : une douzaine de participants et les femmes à l'honneur, une belle réussite d'entrée de saison dans la convivialité.
- **Voiles de Cassis** : une trentaine de classiques pour trois belles manches courues, et un accueil à la hauteur.
- **Régates Napoléon** (hors Trophée AFYT 2022) : petit plateau, mais de qualité à Ajaccio.
- **Voiles d'Antibes** : une cinquantaine de bateaux pour cette édition, qui retrouve sa place début juin, son statut d'épreuve phare du début de saison et son esprit festif.
- **Porquerolle's Classic** : une bonne quarantaine de participants pour 3 manches courues dans le cadre magnifique de Porquerolles et son accueil convivial.
- **Coupe de Printemps du YCF** : la première manche entre Porquerolles et Sanary a été annulée pour cause météo, et la fréquentation pour la deuxième manche, entre Sanary et Marseille un peu limitée par le positionnement en milieu de semaine.
- **Calanques Classique** : une bonne vingtaine de participants pour une belle édition avec 3 manches courues avec liaison entre Marseille et La Ciotat, en baie de La Ciotat, puis retour à Marseille.
- **Trophée Bailli de Suffren** : une douzaine de participants, dont la grande majorité classique pour cette édition exceptionnelle, car faisant le tour par l'ouest (Minorque) et le Sud (Carthage) avant d'arriver à Malte. Une belle réussite.
- **Corsica Classic** : une dizaine de classiques pour 6 manches itinérantes et des participations aussi prestigieuses que Shenandoah ou Belle Aventure.
- **Régates Royales** : plus de 60 classiques pour un total de 130 participants, et toujours des régates de très haut niveau en baie de Cannes.
- **Coupe d'Automne du YCF** : très belle édition avec une trentaine de participants et une météo amusante.
- **Voiles de Saint-Tropez** : plateau exceptionnel pour cette édition, avec plus de 80 classiques en plus des petits modernes de la première semaine, et une classe de 7 goélettes en plus des 7 autres Big Boats. Malgré un fort coup de mistral perturbant les deux premières régates, l'organisation a su reconfigurer le programme sportif, tout en gardant le bel esprit festif.

#### **4 – ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Les membres sortants du CA sont :

- **Renaud Godard** qui se représente
- **Roger Gibert** qui se représente
- **Thibaud Assante** qui se représente
- **Henri Ferbus** qui se représente

Les quatre membres sortants du CA sont élus à l'unanimité des présents

A noter, suite au départ de Guy Ribadeau-Dumas, qu'un cinquième poste se libère.

**William Borel**, armateur de One Wave, a fait acte de candidature.

Il est élu à l'unanimité des présents en remplacement du poste vacant.

Le **Conseil d'administration** est constitué, avec la répartition des sortants par année :

Membre de droit : - **le Président du Yacht Club de France**,

Sortants après 2022 : - **Yann Joannon** - **William Borel** (remplacement de GRD)  
- **Francis Van de Velde** - **Bruno Troublé**

Sortants après 2023 : - **Frédéric Berthoz** - **Lionel Péan**  
- **Pierre Roinson** - **Jean-Francois Cutugno**

Sortants après 2024 : - **Renaud Godard** - **Roger Gibert**  
- **Thibaud Assante** - **Henri Ferbus**

#### **5 – DESIGNATION DU BUREAU PAR LE CA**

Le conseil d'administration élit à l'unanimité :

- Président : **Frédéric BERTHOZ**
- Trésorier : **Lionel PEAN**
- Secrétaire Général : **Renaud GODARD**

#### **6 – CALENDRIER DES EVENEMENTS – CONDITIONS D'ORGANISATION.**

Tient lieu et place de la réunion AFYT Organisateur habituelle

Le projet de **calendrier annuel** des événements français en Méditerranée a été proposé fin août pour les années 2023, 2024 et 2025 pour examen et concertation par les organisateurs.

Le calendrier 2022 présenté en annexe prend en compte les modifications actées en séance.

A noter que le calendrier 2024 doit être étudié rapidement pour l'année exceptionnelle CIM. Et que pour 2025 un problème est identifié, avec des dates tardives des Voiles d'Antibes.

## **7 - POINT DU TRAVAIL DE COMMUNICATION EFFECTUE PAR LA SOCIETE** **TACKSOON EVENTS - RENOUELEMENT DU CONTRAT**

Suite au retrait de Séverine, et aux autres activités de Pauline, les actions réalisées par Taksoon en termes de communication sur les réseaux sociaux et par News letter ont un peu marqué le pas. Il est convenu par l'Assemblée que la démarche et les résultats était à revoir. Il est décidé de ne pas renouveler le contrat avec Taksoon Event dans les mêmes conditions.

L'analyse et les propositions à soumettre au CA seront pilotées par Henri Ferbus.

## **8 - JAUGE : APPLICATION ET EVOLUTIONS** **(Modifications et applications de la Jauge CIM – Relations avec le CIM)**

Suite aux décisions de l'AG 2020, et la mise en place de la Commission Technique de l'AFYT, un intense travail a été réalisé par la Commission Technique de l'AFYT et la Commission de Jauge du CIM. Cela a permis d'élaborer une version 2022-2025 du règlement de jauge CIM incluant des modifications importantes, dont les principales sont :

- La meilleure prise en compte des surfaces réelles des voiles (recouvrement des voiles d'avant) et promotion de retour aux configurations d'origine,
- Création d'un coefficient Cb de classe d'origine séparé du Ca (coefficient de gréement) permettant de mieux caractériser ce facteur et de séparer les variables,
- Augmentation de l'importance du coefficient d'authenticité Co et du poids relatif du gréement dans l'évaluation, qui prend maintenant en compte les évolutions de configuration (barres de flèche...) et des câbles (dyneema), en remplacement du Pv « mât à structure évoluée ».

La mise en application de ces modifications a fait l'objet de mesures d'accompagnement (note descriptive, formulaire de déclaration, réunions zoom...) et n'a pas posé de problème majeur. Ces modifications ont été bien accueillies et reconnues comme un progrès significatif.

A noter l'annulation du certificat de jauge de Meerblick Classic par la Commission de Jauge du CIM car les justifications fournies par l'armateur de suppression de la couche plastique de la coque n'ont pas été jugées suffisantes. Et la correction du rating de Marga, dont le certificat de jauge émis en début de saison par l'AIVE comportait un coefficient correctif Cc non validé par la Commission de Jauge du CIM.

Les principaux sujets à traiter pour la prochaine période sont :

- Ajustement des Ca (coefficient de gréement, par exemple pour ketch versus yawl) et Cb (coefficient de classe d'origine)
- Pondération de la prise en compte de surface de voiles d'étai de portant pour les ketchs et yawls
- Amélioration de l'évaluation des coefficients d'authenticité Co
- Lancement d'une nouvelle classe « Classic IOR » et amélioration de la gestion des « Spirit of Tradition »
- Echanges avec les autres systèmes de jauge et orientations à moyen terme
- ...

Les travaux sur la définition des catégories se sont poursuivis, avec une concertation systématique de la CT AFYT avec les organisateurs pour les grands événements. Le sujet reste sensible, et doit continuer à être travaillé.

### **Relations avec le CIM :**

Pour mémoire le changement de statut du CIM a été mis en application lors de l'Assemblée Générale du 21 avril 2022, qui a validé le nouveau règlement de jauge, et désigné un Conseil d'Administration avec pouvoir étendu, composé de 9 membres, et dont le Bureau est :

- Frédéric Berthoz : Président
- Francesco Foppiano : Vice-président
- Andrés de León : Vice-président
- Thierry Leret : Trésorier
- Renaud Godard : Secrétaire Général

Ce Conseil a organisé l'activité du CIM à travers 4 Commissions :

- Commission de Jauge (Renaud Godard) : dont la composition a été ouverte à d'autres personnalités, et qui doit organiser son activité au travers de Groupe dédiés
- Commission Calendrier, Evénements et Sponsoring (Andrés de León) : chargée de coordonner les calendriers nationaux pour les grands événements, de reprendre l'organisation du Championnat CIM en 2023 et d'événements ambitieux en 2024, et de trouver des partenaires pour supporter ces actions
- Commission Communication, Culture, Relations et Innovations (Francesco Foppiano, présent à l'AG de l'AFYT) : en charge de restaurer la communication du CIM (logo, site, réseaux...), de développer et promouvoir la culture maritime aussi bien concernant l'histoire que les métiers associés aux yachts classiques, de développer les relations avec les entités concernées par le yachting classique mais aussi de domaines équivalent comme les automobiles anciennes, et de soutenir tout innovation visant à promouvoir la culture classique. A noter une première initiative à Cannes avec la disponibilité du motor-yacht Thelas et l'organisation d'un petit cocktail CIM.
- Commission Sécurité Régates (Thierry Leret) : chargé de réfléchir aux conditions pratiques et réglementaire d'organisation des événements, pour faciliter la vie des organisateurs et participants, tout en rendant nos régates plus sûres.

Frédéric Berthoz, en tant que Président à la fois de l'AFYT et du CIM entend développer les actions en complète synergie.

A noter au l'intention d'organiser la « Richard Mille Cup » entre 4 ports de la Manche anglais et français un événement classique utilisant la Jauge CIM.

## **9 - QUESTIONS DIVERSES**

Les événements de la fin de l'année à l'occasion du Nautic de Paris sont confirmés le 3 décembre 2022, avec la remise des prix du Trophée AFYT l'après-midi au Nautic, et la « Soirée des Équipages & Neptune de la Voile Classique » le soir au Yacht Club de France. A cette occasion sera remis le prix de l'Armateur de l'année pour la Méditerranée.

La réunion est close à 10h45.

## Conseil d'Administration - Présents & Représentés :

Frédéric BERTHOZ	Henri FERBUS
Yann JOANNON	Lionel PEAN
Renaud GODARD	Thibaud ASSANTE
Roger GIBERT	Francis VAN de VELDE
Bruno TROUBLE	Pierre ROINSON (représenté)
Guy RIBADEAU-DUMAS (quittant)	William BOREL (entrant)
Jean-François CUTUGNO (représenté)	Président du YCF (représenté)

## MEMBRES AFYT Présents et/ou Représentés :

### Événements représentés :

Les Dames de Saint-Tropez - Les Voiles d'Antibes - Les Régates Royales - Les Voiles de Saint-Tropez - Calanques Classique / Les Voiles du Vieux Port - Trophée Bailly de Suffren - Coupe de printemps et d'Automne du YCF - les Voiles de Cassis - Régates Napoléon - Corsica Classic - Porquerolle's Classic - Monaco Classic week

### Présents ayant signé la feuille de présence :

Daniel Pereira - TUIGA - MCW	Sebastien Le Ber - YCP
Jérôme Nutte - YC Cannes	David Dumoulin - TEMPEST
Pascal Sellier - Voiles de Cassis	Philippe Denonfoux - Voiles de Cassis
Yann Joannon - Voiles d'Antibes	Jonathan Greenwood - CHINOOK
Henri Ferbus - PALYNODIE	Roger Gibert – DJINN - AFYT
William Borel - ONE WAVE	Franci Van de Velde - ALOHA
Loic Melliand - MANITOU	Alain Beaume - LULU
Bruno Troublé - P class	Frédéric Berthoz - NAGAÏNA
Lionel Péan - Marenostrom Racing	Renaud GODARD - AFYT
Thibault Assante - CCY	

### Pouvoirs reçus de :

Philippe Héral YCF	Henri Escojido SNM
Pierre Roinson SNST	Jean-Pierre Coulet – RAINBOW III
Patrick Collard - VELA	Kostia Belkin – VIOLA

Annexe :

## **Calendrier des Régates AFYT pour 2023**

Programme AFYT 2023 - version du 29-09-2022